

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

## Association ROBIN DU BOIS

tenue à 4241 Route du Col de l'Oeillon – Le Mantel – 42520 VERANNE,  
le 22 Janvier 2021 à 20h00

La présidence de la séance est assurée par Mr Jean-François DUPUIS.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme Gisèle SOUCHON.

Président ouvre la séance à 20h00.

### Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

La secrétaire rappelle que la présente assemblée sera divisée en 2 parties :

#### **Partie 1**

seul(e)s les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2020 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie

1. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel
2. Présentation et vote du rapport moral 2019/2020
3. Présentation et vote du rapport financier 2019/2020
4. Présentation et vote du montant des différentes cotisations à l'association pour l'année civile 2021
5. Questions diverses

#### **Partie 2**

seul(e)s les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2021 pourront voter les résolutions présentées lors de cette partie

6. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel ;
7. La prolongation des mandats des membres du Conseil d'Administration jusqu'au 31 Décembre 2021 nécessitée par la création de l'association en cours d'année 2019.
8. Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association
9. Présentation des candidatures et Vote pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration
10. Présentation et vote du Budget 2021
11. Présentation et vote du projet forêt du Pilat revu à 100 hectares
12. Présentation et vote pour la création d'un groupe "Conseil d'Administration" sur messenger pour fluidifier les échanges
13. Présentation et vote du changement de l'objet statutaire sur proposition du Bureau
14. Questions diverses

## **Résolutions de la Partie 1 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2020**

### **Personnes présentes physiquement :**

- RAOUL Alice
- DUPUIS Jean-François

### **Personnes présentes en visio-conférence (Les membres se présentent brièvement).**

- ALONSO Laurent (invité sans droit de vote pour la Partie 1)
- DAUFIN Claire (invitée sans droit de vote pour la Partie 1)
- DUPUIS Maxime
- FAURE-LAURENT Julie
- NOWAK Marie
- RAVEL Vincent
- RUNET Yvan
- SOUCHON Gisèle

### **Personnes excusées :**

- BRUGGEMAN Raphaël
- COROMPT François
- FAVRE BAC Lisa
- FOVEZ Edwin
- GONVIN Cécile
- RODET Isabelle

### **Procurations :**

- BECUWE Mehdi a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- BERNON Marie France a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- BERNON Laurence a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- DUPUIS Ethan a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- DUPUIS Eva a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- PARIS Ida a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Eva a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAOUL Jean-Claude a donné procuration à Alice RAOUL
- RAVEL Raphaëlle a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Jade a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Arthur a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Jean-Paul a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Anne-Marie a donné procuration à Vincent RAVEL
- REGHEM Bruno a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- SOLER Isabelle a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- STAUB Lionel a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- STAUFFERT Grégory a donné procuration à Gisèle Souchon

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance « Partie 1 » à 20h15.

## 1. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel

Le Président explique qu'en raison du confinement national imposé par les autorités et de l'état sanitaire général du pays, le Bureau de l'association a jugé plus raisonnable d'organiser cette assemblée Générale Ordinaire par visioconférence. Le Président propose que les votes par visioconférence soient acceptés.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette proposition.

## 2. Présentation et vote du rapport moral 2019/2020

Le Président rappelle que l'association a été créée en Août 2019. Il expose les principaux faits marquants et réalisations depuis lors.

### Sur le plan institutionnel :

- Reconnue d'Intérêt Général au premier semestre 2020.
- Partenariat « officieux » avec le Parc Naturel Régional du Pilat

### Sur le plan de la communication :

- 1 site internet
- 1 newsletter (dont l'objectif est de paraître mensuellement)
- Facebook : 1 page publique avec plus de 1300 abonnés + 1 groupe privé réservé aux adhérent(e)s
- 1 page Instagram avec 47 abonnés
- Un prospectus imprimé à 5000 ex
- Participation à 3 stands : Salon Tatou Juste (Octobre 2019), foire « Naturellement Vegan » de Saint-Etienne (Septembre 2020) et Marché Bio de Pélussin (Octobre 2020) qui nous ont permis de présenter à un public très intéressé notre association et d'expliquer de façon pédagogique l'alternative aux coupes rases grâce à un outil qui nous a été prêté par le Parc du Pilat et qui illustre en quoi consiste l'exploitation en futaie irrégulière.
- 2 articles de presse dans le Progrès (29 Juillet 2019 et 24 Août 2020)

Marie pose une question à propos de la page Facebook « Sauvons les forêts du Pilat » et Gisèle explique qu'elle est à l'origine de sa création avant la naissance de l'association et que cette page continue à exister et renvoie régulièrement aux actions de Robin du bois.

### Sur le plan des subventions :

- Une subvention de 38000€ obtenue suite à un appel à projet du Parc Naturel Régional du Pilat. Cette subvention doit être mobilisée avant le 29/11/2025. Elle n'est mobilisable que si l'achat des parcelles spécifiques a lieu avant le 29/05/2025, si l'association fait bien mention de l'aide dès que cela est possible et si les comptes annuels sont bien transmis avec le 15/07 chaque année (jusqu'à 1 an après la subvention). L'association doit cependant avancer les frais de l'achat.

Yvan pose une question : « qui a décidé que les subventions sont attachées à une parcelle particulière » Jeff explique que c'était la règle du jeu dès le départ. Il fallait présenter un projet d'achat précis pour obtenir la subvention. Yvan fait remarquer le caractère pénalisant de ces conditions. Jeff évoque également le manque de temps dont nous avons disposé pour demander cette subvention.

### Sur le plan du mécénat :

- Une équipe a été créée pour rechercher les appels à projets issus d'entreprises mécènes susceptibles de correspondre aux projets portés par l'association. Pilotée par Jeff et constituée de Daniela et Marie l'équipe a notamment obtenu le référencement au réseau 1% pour la Planète. (groupe d'entreprises qui s'engagent à reverser chaque année 1% de leur chiffre d'affaire à des causes environnementales.)
- La soumission du Projet « Forêt du Pilat » n'a pas été retenu par le Fabrique AVIVA.
- Mais nous apprenons de nos succès mais aussi de nos échecs : une méthode de travail a été mise en place, des outils collaboratifs ont été organisés. Marie a accepté d'animer cette équipe en 2021 et Cécile remplacera Jeff. Marie nous expliquera les projets sur 2021 dans la seconde partie de l'AGO.

### Sur le plan des adhésions :

- Sociétés bienfaitrices : 0 en 2019 et 2020, l'objectif est d'en avoir 3 d'ici fin 2021
- Membres bienfaiteurs : 0 en 2019 et 3 en 2020, l'objectif est d'en avoir 4 d'ici fin 2021
- Membres actifs : 10 en 2019 (dont 6 membres fondateurs) et 34 en 2020. Il y a eu 31 à jour de la cotisation 2021 (5 nouveaux membres et un potentiel de 8 anciens membres n'ayant pas encore ré-adhéré). L'objectif est d'en avoir 100 d'ici fin 2021. Le recrutement se fait par bouche à oreille. Si chaque adhérent se charge d'en faire adhérer un nouveau, nous devrions rapidement doubler nos effectifs et atteindre cet objectif.

Question de Claire : Quelle est la meilleure stratégie pour obtenir des adhésions ? Le Président répond que c'est le bouche à oreille surtout. Chacun de nous peut essayer de faire adhérer une autre personne.

### Sur le plan juridique :

- L'association ROBIN DES BOIS (créée en 1985) a adressé un courrier recommandé en sommant ROBIN DU BOIS de changer de nom pour éviter tout risque de confusion entre les deux associations. Le Président nous lit cette lettre.
- Il est un fait que nous nous sommes largement inspirés de la rédaction de leurs statuts pour rédiger les nôtres (notamment l'article 2 relatif à l'objet de l'Association).
- Sur les conseils de Mathieu PASTENE, qui a accepté de nous conseiller gratuitement, le Bureau a rédigé une réponse que nous lit notre Président et qui a été envoyée en AR le 5/01, reçue et restée sans réponse à ce jour.
- Afin de trouver un consensus, le Bureau a proposé la réécriture de l'article 2 de nos statuts de façon à éviter tout risque de confusion à l'avenir. Cette modification fera l'objet d'une proposition qui sera présentée, en point 13, à la présente Assemblée Générale Ordinaire.
- Quoi qu'il en soit, si ROBIN DES BOIS, malgré notre tentative de conciliation, décidait de nous poursuivre en justice, pour nous obliger à changer de nom, cette procédure serait assez longue et nous pourrions en débattre lors d'une prochaine AG.

L'essentiel devrait être l'intérêt général nous fait remarquer Claire et elle s'étonne de ce caractère belliqueux d'une association qui devrait plutôt se réjouir de nos objectifs proches dans l'intérêt de l'environnement. Le Président nous explique comment il espère éviter les tracasseries administratives qui seraient occasionnées par un changement de nom et cherche donc la conciliation avec cette association. Marie s'inquiète qu'un éventuel changement de statut nous oblige à réinterroger l'administration fiscale. Jeff confirme que ce serait le cas.

L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport moral 2019/2020.

### 3. Présentation et vote du rapport financier 2019/2020

Le Président présente le bilan financier de la période écoulée. Les objectifs financiers ambitieux n'ont pas pu être atteints. Le mécénat, sur lequel repose notre modèle économique, a certainement diminué en raison des incertitudes économiques que la crise actuelle fait planer sur les entreprises potentiellement donatrices. Malgré tout, 1 an et demi après sa création l'association a les moyens de ses premières ambitions : acheter 10 premiers hectares de forêt !

L'excédent budgétaire s'explique notamment par l'obtention de la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes (38.000€) en face de laquelle aucun achat de parcelle n'a encore été fait. Le Bureau cherche encore un moyen de réduire les frais de notaire (plus de 7000€) avant de lancer l'achat officiel. Il est demandé aux adhérents de rechercher, dans leur entourage ou connaissances professionnelles, un notaire susceptible de nous accompagner PRO BONO pour cet achat.

#### Budget 2019-2020

	Prévisionnel	Réel	Différence
<b>REVENU 2020</b>	<b>79 450,00 €</b>	<b>46 153,09 €</b>	<b>33 296,91 €</b>
ADHESION	5 000,00 €	1 100,00 €	3 900,00 €
DDN	5 000,00 €	4 103,09 €	896,91 €
MECENAT_NUMERAIRE	31 450,00 €	2 950,00 €	28 500,00 €
PRESTATION	- €	- €	- €
SUBVENTION	38 000,00 €	38 000,00 €	- €
VENTE	- €	- €	- €
<b>VALORISATION 2020</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>531,60 €</b>	<b>1 468,40 €</b>
MECENAT_EN_NATURE_valor	2 000,00 €	531,60 €	1 468,40 €

	Prévisionnel	Réel	Différence
<b>CHARGES 2020</b>	<b>61 985,80 €</b>	<b>3 493,18 €</b>	<b>58 492,62 €</b>
FRAIS_DE_COLLECTE	4 025,00 €	3 227,65 €	797,35 €
FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT	281,80 €	202,53 €	79,27 €
INVESTISSEMENT	47 500,00 €	- €	47 500,00 €
JURIDIQUE	7 079,00 €	- €	7 079,00 €
TRANSPORT	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
REPAS	600,00 €	24,00 €	576,00 €
DIVERS	500,00 €	39,00 €	461,00 €
<b>BILAN 2019-2020</b>	<b>19 464,20 €</b>	<b>43 191,51 €</b>	<b>23 727,31 €</b>

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>ADHESION</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>3 900,00 €</b>
Membre Actif 2019	80,00 €	80,00 €	- €
Membre Actif 2020	4 320,00 €	540,00 €	3 780,00 €
Membre Bienfaiteur 2019	120,00 €	120,00 €	- €
Membre Bienfaiteur 2020	480,00 €	360,00 €	120,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>3 900,00 €</b>

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>DDN</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>4 103,09 €</b>	<b>896,91 €</b>
Collecte 2019	40,00 €	350,00 €	310,00 €
Collecte 2020	2 000,00 €	1 300,00 €	700,00 €
Forêts dans le Pilat (Loire) 2i	738,58 €	738,58 €	- €
Forêts dans le Pilat (Loire) 2i	1 511,42 €	1 714,51 €	203,09 €
Membre Actif 2019	10,00 €	- €	10,00 €
Membre Actif 2020	100,00 €	- €	100,00 €
Membre Bienfaiteur 2019	300,00 €	- €	300,00 €
Membre Bienfaiteur 2020	300,00 €	- €	300,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>4 103,09 €</b>	<b>896,91 €</b>

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>MECENAT_NUMERAIRE</b>	<b>31 450,00 €</b>	<b>2 950,00 €</b>	<b>28 500,00 €</b>
Collecte 2019	1 450,00 €	1 450,00 €	- €
Collecte 2020	30 000,00 €	1 500,00 €	28 500,00 €
<b>Total</b>	<b>31 450,00 €</b>	<b>2 950,00 €</b>	<b>28 500,00 €</b>

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>PRESTATION</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Prestation 2019	- €	- €	- €
Prestation 2020	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>SUBVENTION</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>- €</b>
PNR 2019	- €	- €	- €
PNR 2020	38 000,00 €	38 000,00 €	- €
<b>Total</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>- €</b>

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>VENTE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Forêts dans le Pilat (Loire) 2i	- €	- €	- €
Forêts dans le Pilat (Loire) 2i	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

	Revenu prévu	Revenu réel	Manque à gagner
<b>MECENAT_EN_NATURE_valor</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>531,60 €</b>	<b>1 468,40 €</b>
Collecte 2019	531,60 €	531,60 €	- €
Collecte 2020	1 468,40 €	- €	1 468,40 €
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>531,60 €</b>	<b>1 468,40 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>FRAIS_DE_COLLECTE</b>	<b>4 025,00 €</b>	<b>3 227,65 €</b>	<b>797,35 €</b>
Communication 2019	3 192,00 €	3 192,00 €	- €
Communication 2020	783,00 €	- €	783,00 €
Divers 2019	25,00 €	25,00 €	- €
Divers 2020	25,00 €	10,65 €	14,35 €
<b>Total</b>	<b>4 025,00 €</b>	<b>3 227,65 €</b>	<b>797,35 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT</b>	<b>281,80 €</b>	<b>202,53 €</b>	<b>79,27 €</b>
Administratif 2019	106,49 €	105,50 €	0,99 €
Administratif 2020	- €	- €	- €
Frais bancaires 2019	8,43 €	8,43 €	- €
Frais bancaires 2020	120,00 €	41,72 €	78,28 €
RC 2019	- €	- €	- €
RC 2020	46,88 €	46,88 €	- €
<b>Total</b>	<b>281,80 €</b>	<b>202,53 €</b>	<b>79,27 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>47 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>47 500,00 €</b>
Forêts dans le Pilat (Loire) 2019	- €	- €	- €
Forêts dans le Pilat (Loire) 2020	47 500,00 €	- €	47 500,00 €
Matériel 2019	- €	- €	- €
Matériel 2020	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>47 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>47 500,00 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>JURIDIQUE</b>	<b>7 079,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 079,00 €</b>
Impôt 2019	- €	- €	- €
Impôt 2020	- €	- €	- €
Notaire 2019	- €	- €	- €
Notaire 2020	7 079,00 €	- €	7 079,00 €
<b>Total</b>	<b>7 079,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 079,00 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>TRANSPORT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 000,00 €</b>
IK 2019	- €	- €	- €
IK 2020	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Train 2019	- €	- €	- €
Train 2020	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 000,00 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>REPAS</b>	<b>600,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>576,00 €</b>
Épicerie 2019	- €	- €	- €
Épicerie 2020	100,00 €	- €	100,00 €
Restaurant 2019	- €	- €	- €
Restaurant 2020	500,00 €	24,00 €	476,00 €
<b>Total</b>	<b>600,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>576,00 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>DIVERS</b>	<b>500,00 €</b>	<b>39,00 €</b>	<b>461,00 €</b>
Divers 2019	- €	- €	- €
Divers 2020	500,00 €	39,00 €	461,00 €
<b>Total</b>	<b>500,00 €</b>	<b>39,00 €</b>	<b>461,00 €</b>

Le Président présente et commente ce tableau du budget.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, ce rapport financier 2019/2020.

#### **4. Présentation et vote du montant des différentes cotisations à l'association pour l'année civile 2021**

Le Président présente la proposition du Bureau de ne pas augmenter le montant des cotisations pour l'année 2021. Il est donc proposé de fixer le montant des cotisations pour l'année civile 2021 comme suit :

- Adhésion annuelle Entreprise Bienfaitrice : 1500€ (mille cinq cent euros)
- Adhésion annuelle Membre Bienfaiteur : 120€ (cent vingt euros)
- Adhésion annuelle Membre Actif : 20€ (vingt euros)

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, la reconduction, à l'identique, du montant des cotisations pour 2021.

#### **5. Questions diverses**

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

### **Résolutions de la Partie 2 votées seulement par les adhérent(e)s à jour de leur cotisation pour l'année civile 2021**

#### **Personnes présentes physiquement :**

- RAOUL Alice
- DUPUIS Jean-François

#### **Personnes présentes en visio-conférence (Les membres se présentent brièvement).**

- ALONSO Laurent
- COROMPT François (présent à partir de la résolution n°10)
- DAUFIN Claire
- DUPUIS Maxime
- FAURE-LAURENT Julie
- NOWAK Marie
- RAVEL Vincent
- RUNET Yvan
- SOUCHON Gisèle

#### **Personnes excusées :**

- BRUGGEMAN Raphaël
- GONVIN Cécile

#### **Procurations :**

- BECUWE Mehdi a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- BERNON Marie France a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- BERNON Laurence a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- DUPUIS Ethan a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- DUPUIS Eva a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- PARIS Ida a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Eva a donné procuration à Vincent RAVEL

- RAOUL Jean-Claude a donné procuration à Alice RAOUL
- RAVEL Raphaëlle a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Jade a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Arthur a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Jean-Paul a donné procuration à Vincent RAVEL
- RAVEL Anne-Marie a donné procuration à Vincent RAVEL
- REGHEM Bruno a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- SOLER Isabelle a donné procuration à Jean-François DUPUIS
- STAUB Lionel a donné procuration à Jean-François DUPUIS

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance « Partie 2 » à 21h30.

#### **6. Présentation et vote de la possibilité de voter pour les membres présents à l'AGO en distanciel**

A nouveau, le Président explique qu'en raison du confinement national imposé par les autorités et de l'état sanitaire général du pays, le Bureau de l'association a jugé plus raisonnable d'organiser cette assemblée Générale Ordinaire par visioconférence. Le Président propose que les votes par visioconférence soient acceptés.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, cette proposition.

#### **7. La prolongation des mandats des membres du Conseil d'Administration jusqu'au 31 Décembre 2021 nécessitée par la création de l'association en cours d'année 2019.**

Le Président rappelle que l'Association a été créée le 8 Août 2019. Le mandat des élus au Conseil d'Administration et au Bureau est prévu par les statuts pour durer 2 ans. Afin de permettre le renouvellement statutaire de ses élus, tout en tenant compte de l'année 2019 qui n'aura été qu'une demi-année, le Bureau propose à l'Assemblée Générale de prolonger, par exception, et jusqu'au 31 Décembre 2021, les mandats de :

- Jean-François DUPUIS en tant qu'Administrateur et Président
- Alice RAOUL en tant qu'Administratrice
- Vincent RAVEL en tant qu'Administrateur et Vice-Président
- Isabelle SOLER en tant qu'Administratrice
- Gisèle SOUCHON en tant qu'Administratrice et Secrétaire
- Lionel STAUB en tant qu'Administrateur

Ainsi, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (au plus tard en Janvier 2022) ces 6 membres présenteront leur démission de leur poste au Conseil d'Administration ainsi que de leur poste au Bureau le cas échéant. L'Assemblée Générale Ordinaire procèdera alors à une élection pour pourvoir les postes vacants à son Conseil d'Administration.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, l'intégralité de ces propositions.

#### **8. Présentation des démissions éventuelles des organes de direction de l'association**

Le Président explique qu'en raison de convenances personnelles Laurence BERNON a souhaité démissionner de son poste de trésorière. Sa lettre de démission a été remise en main propre au

Président et est effective au 31 Décembre 2020. Laurence a souhaité néanmoins conserver sa place au Conseil d'Administration de l'Association.

Le Président explique que le poste de Trésorier ne peut rester vacant et qu'il ne peut continuer à en assurer l'intérim, le cumul de ces deux fonctions étant illégal. Il explique que ce poste nécessite une bonne connaissance d'Excel, une certaine rigueur. Il ajoute que sa charge actuelle représente 1 à 2 heures hebdomadaires. Il invite les futurs candidats à l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration à se prononcer sur leur souhait de postuler ou non au poste de Trésorier du Bureau une fois élus.

Le Président demande alors aux membres du Conseil d'Administration si d'autres souhaitent également démissionner de leur poste. Alice RAOUL prend alors la parole et explique qu'elle souhaite démissionner de son poste d'Administratrice de façon à laisser une place vacante pour les nouveaux membres. Elle remet alors en main propre au Président, qui l'accepte, sa lettre de démission effective immédiatement. Le Président la remercie de tout le soutien et le travail bénévole qu'elle a fourni durant son mandat.

Aucune autre démission n'est annoncée.

L'Assemblée Générale prend acte de ces démissions.

## **9. Présentation des candidatures et Votes pour l'élection aux postes vacants du Conseil d'Administration**

Le Président rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de 10 membres maximum élus par l'Assemblée Générale. Alice RAOUL étant démissionnaire, le Président rappelle que 7 membres le composent actuellement et que 3 nouveaux membres peuvent être élus aujourd'hui.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à la présentation des candidats à l'élection :

- Julie FAURE-LAURENT
- Marie NOWAK
- Yvan RUNET

Il est ensuite procédé à l'élection des 3 nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Le vote s'est exprimé comme suit :

Julie FAURE-LAURENT élue Administratrice avec 26 voix sur 26 exprimées

Marie NOWAK élue Administratrice avec 26 voix sur 26 exprimées

Yvan RUNET élu Administratrice avec 26 voix sur 26 exprimées

## **10. Présentation et vote du budget 2021**

Le Bureau a été élaboré le Budget 2021 et, conformément aux statuts de l'association, le soumet au vote de l'Assemblée Générale.

	Prévisionnel	Réel	Différence
<b>REVENU 2021</b>	<b>47 280,00 €</b>	<b>1 520,00 €</b>	<b>45 760,00 €</b>
ADHESION	2 480,00 €	400,00 €	2 080,00 €
DON	4 800,00 €	140,00 €	4 660,00 €
MECENAT_NUMERAIRE	40 000,00 €	980,00 €	39 020,00 €
PRESTATION	- €	- €	- €
SUBVENTION	- €	- €	- €
VENTE	- €	- €	- €
<b>VALORISATION 2021</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 000,00 €</b>
MECENAT_EN_NATURE_valor	1 000,00 €	- €	1 000,00 €

	Prévisionnel	Réel	Différence
<b>CHARGES 2021</b>	<b>59 149,00 €</b>	<b>83,42 €</b>	<b>59 065,58 €</b>
FRAIS_DE_COLLECTE	1 100,00 €	- €	1 100,00 €
FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT	370,00 €	83,42 €	286,58 €
INVESTISSEMENT	47 500,00 €	- €	47 500,00 €
JURIDIQUE	7 079,00 €	- €	7 079,00 €
TRANSPORT	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
REPAS	600,00 €	- €	600,00 €
DIVERS	500,00 €	- €	500,00 €
<b>BILAN 2021</b>	<b>10 869,00 €</b>	<b>1 436,58 €</b>	<b>12 305,58 €</b>
<b>BILAN GLOBAL</b>	<b>8 595,20 €</b>	<b>44 628,09 €</b>	<b>36 032,89 €</b>

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>FRAIS_DE_COLLECTE</b>	<b>1 100,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 100,00 €</b>
Communication 2021	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Divers 2021	100,00 €	- €	100,00 €
Total	1 100,00 €	- €	1 100,00 €

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>FRAIS_DE_FONCTIONNEMENT</b>	<b>370,00 €</b>	<b>83,42 €</b>	<b>286,58 €</b>
Administratif 2021	150,00 €	- €	150,00 €
Frais bancaires 2021	120,00 €	- €	120,00 €
RC 2021	100,00 €	83,42 €	16,58 €
Total	370,00 €	83,42 €	286,58 €

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>47 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>47 500,00 €</b>
Forêts dans le Pilat (Loire) 2021	47 500,00 €	- €	47 500,00 €
Matériel 2021	- €	- €	- €
Total	47 500,00 €	- €	47 500,00 €

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>JURIDIQUE</b>	<b>7 079,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 079,00 €</b>
Impôt 2021	- €	- €	- €
Notaire 2021	7 079,00 €	- €	7 079,00 €
Total	7 079,00 €	- €	7 079,00 €

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>TRANSPORT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 000,00 €</b>
IK 2021	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Train 2021	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Total	2 000,00 €	- €	2 000,00 €

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>REPAS</b>	<b>600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>600,00 €</b>
Epicierie 2021	100,00 €	- €	100,00 €
Restaurant 2021	500,00 €	- €	500,00 €
Total	600,00 €	- €	600,00 €

	Coût prévu	Coût réel	Différence
<b>DIVERS</b>	<b>500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>500,00 €</b>
Divers 2021	500,00 €	- €	500,00 €
Total	500,00 €	- €	500,00 €

Ce budget, issu de l'expérience de l'année ½ écoulée, se veut plus raisonnable compte-tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire à laquelle le pays fait face.

Le Président expose les points qui vont nécessiter un effort particulier cette année :

- Le recrutement de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs. C'est le travail de tous ! Si, en 2021, chaque adhérent se charge d'un recruter ne serait-ce qu'un seul nouveau ainsi qu'un donateur dans l'année à venir, nous atteindrons nos objectifs !
- Le recrutement passe aussi par une communication plus active. Alice qui s'est chargée de l'animation de nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et Jeff qui gère le site web et la newsletter souhaitent passer le relais. Ils lancent un appel à volontaires...
- Le développement du mécénat : la parole est donnée à Marie qui va animer l'équipe de recherche de mécènes. Elle expose rapidement les gros appels à projets sur lesquels l'équipe travaille. Il est peut-être plus facile d'avoir des réponses auprès des Fondations. Nous avons demandé 20 000 à la Fondation Lemarchand. La demande devait être envoyée avant fin janvier. On aura la réponse mi février et en cas de réponse positive il faudra fournir un dossier plus détaillé. A la Fondation Audemars Piguet nous demandons 69 750 euros. Pour la Fondation Nature et Découvertes. Il y a une centaine de projets par an qui peuvent recevoir des subventions. Nous allons finaliser le projet la semaine prochaine pour obtenir 3000 euros. Elle lance un appel à volontaires...

Aucune question n'est posée sur ce budget prévisionnel.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, ce budget prévisionnel 2021.

## 11. Présentation et vote du projet forêt du Pilat revu à 100 hectares

Le Projet a été paramétré sur la base de 100 hectares d'acquisition de parcelles de forêts dans le Pilat. C'est la taille qui nous semble critique à atteindre pour devenir un acteur visible et crédible dans le paysage forestier du Pilat.

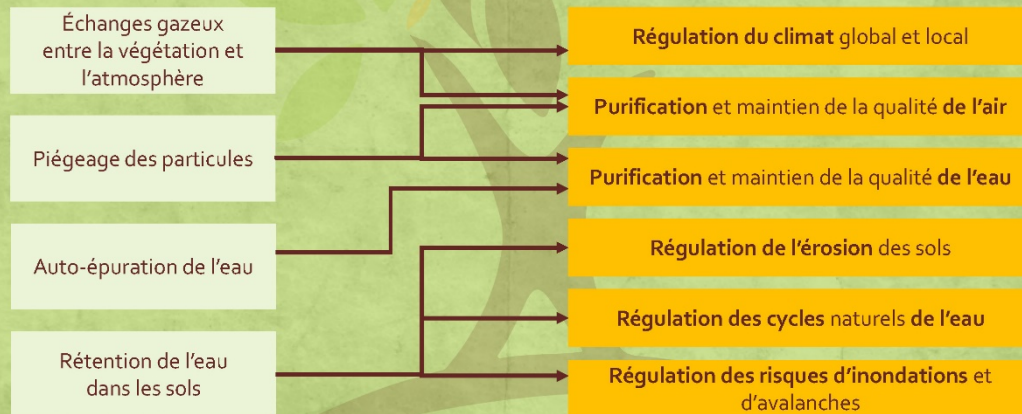
### Objectifs du Projet

- Faire la preuve par l'exemple que des alternatives aux coupes rases existent
- Protéger la biodiversité et les fonctions écologiques
- Permettre aux simples citoyens d'agir sans être propriétaires fonciers
- Promouvoir les principes de Gestion Durable

### Stratégie

- Acheter **100** hectares de forêts dans le Pilat et démarrer un 1<sup>er</sup> cycle de 5 ans :
  1. Mettre en place un **Plan Simple de Gestion** (sur 20 ans)
  2. Mettre en place des contrats d'**Obligations Réelles Environnementales** (sur 99 ans) avec le Parc Naturel Régional du Pilat
  3. Entretien ces forêts selon le Plan et le contrat d'ORE.
- Revendre avec l'obligation pour le nouveau propriétaire de poursuivre le contrat d'**Obligations Réelles Environnementales**
- Acheter de nouvelles parcelles et recommencer le cycle...

## Services écosystémiques attendus



ROBIN du BOIS, Association loi 1901 à but non lucratif – RNA W423013361 – SIRET 877 989 079 00018

6

## Budget prévisionnel sur 5 ans

DEPENSES sur 5 ans				RECETTES sur 5 ans			
Opération	Quantité	Prix unitaire	Total	Opération	Quantité	Prix unitaire	Total
Achat de parcelles (ha)	100	7 043,75 €	704 375,00 €	Mécénat	1	600 000,00 €	600 000,00 €
dont parcelles de type 1*	30	750,00 €	22 500,00 €	Subventions publiques	1	80 000,00 €	80 000,00 €
dont parcelles de type 2*	30	5 000,00 €	150 000,00 €	Dons particuliers	5000	10,00 €	50 000,00 €
dont parcelles de type 3*	30	8 000,00 €	240 000,00 €	Vente de bois (stère)	64	37,81 €	2 420,00 €
dont parcelles de type 4*	10	20 000,00 €	200 000,00 €	issu de parcelles de type 1*	0	20,00 €	- €
dont frais notariaux	1	91 875,00 €	91 875,00 €	issu de parcelles de type 2*	30	30,00 €	900,00 €
Mise en place des contrats d'ORE	100	50,00 €	5 000,00 €	issu de parcelles de type 3*	18	40,00 €	720,00 €
Frais d'entretien des parcelles (ha)	100	2 700,00 €	270 000,00 €	issu de parcelles de type 4*	16	50,00 €	800,00 €
dont parcelles type 1*	30	4 000,00 €	120 000,00 €	Revente de parcelles (ha)	100	5 535,00 €	553 500,00 €
dont parcelles type 2*	30	3 000,00 €	90 000,00 €	dont parcelles de type 1*	30	750,00 €	22 500,00 €
dont parcelles type 3*	30	1 500,00 €	45 000,00 €	dont parcelles de type 2*	30	4 500,00 €	135 000,00 €
dont parcelles type 4*	10	1 500,00 €	15 000,00 €	dont parcelles de type 3*	30	7 200,00 €	216 000,00 €
Frais de production de bois (stère)	64	20,00 €	1 280,00 €	dont parcelles de type 4*	10	18 000,00 €	180 000,00 €
issu de parcelles de type 1*	0	20,00 €	- €	<b>TOTAL</b>			<b>1 285 920,00 €</b>
issu de parcelles de type 2*	30	20,00 €	600,00 €				
issu de parcelles de type 3*	18	20,00 €	360,00 €				
issu de parcelles de type 4*	16	20,00 €	320,00 €				
<b>TOTAL</b>			<b>980 655,00 €</b>				

\* type 1 : Parcelle rasée, friche-lande boisée ou jeune plantation  
 \* type 2 : Mélange taillis futaie mixte  
 \* type 3 : Sapinière basse densité  
 \* type 4 : Sapinière haute densité

ROBIN du BOIS, Association loi 1901 à but non lucratif – RNA W423013361 – SIRET 877 989 079 00018

7

Le Président présente et commente ce tableau et donne certaines précisions intéressantes comme par exemple le fait que la vente du bois issus des forêts futures de l'association sera payé aux bûcherons à un prix qui leur permette de vivre décemment soit 20 euros la stère au lieu de 15 euros habituellement pratiqué par la filière.

**La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un nouvel outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE).**

Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrites dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale **attachée à son bien**, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la mesure où les obligations sont attachées au bien, **elles perdurent même en cas de changement de propriétaire**. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

## **Annexe 1**

### **Contrat d'Obligations Réelles Environnementales**

ROBIN du BOIS, Association loi 1901 à but non lucratif – RNA W423013361 – SIRET 877 989 079 00018

11

Claire prend la parole et demande si ce modèle est duplicable. Le Président répond par l'affirmative. Ce modèle, s'il fonctionne, peut servir d'exemple. Ces parcelles seront également des plateformes pédagogiques pour montrer aux autres propriétaires forestiers qu'une gestion durable de leurs forêts est possible, sans coupes rases.

Yvan demande si 5 ans est un temps suffisant pour opérer un cycle complet. Le Président répond que c'est avec les experts forestiers de l'association que cette durée a été définie. Il précise que rien n'empêcherait d'augmenter la durée du cycle si, d'expérience, cela s'avérait nécessaire. Il était nécessaire d'indiquer une durée de cycle notamment pour donner de la visibilité aux mécènes à qui nous soumettons des demandes de mécénat. Le Président précise que nos ambitions sont hautes et qu'elles doivent nous motiver autour d'un projet qui peut évoluer avec le temps.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, ce projet et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour engager l'Association dans toutes les actions nécessaires pour le mener à son terme, dans les limites budgétaires présentées ci-dessus.

#### **12. Présentation et vote pour la création d'un groupe "Conseil d'Administration" sur messenger pour fluidifier les échanges**

Le Président explique que l'équipe mécénat a créé son groupe sur messenger pour fluidifier ses communications. Chacun peut y poster des messages visibles de toutes les personnes inscrites dans le groupe.

Il propose la création d'un groupe similaire pour les membres du Conseil d'Administration de façon à ce que, si la situation sanitaire ne s'améliore pas, le CA puisse quand même continuer à échanger sans devoir se réunir physiquement et cela est moins lourd en organisation que l'organisation d'une visioconférence.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'Assemblée Générale valide, à l'unanimité, la création de ce groupe.

### 13. Présentation et vote du changement de l'objet statutaire sur proposition du Bureau

Le Président donne lecture de l'actuel article 2 des statuts :

**« ARTICLE - 2 – OBJET et MOYENS**

*Plusieurs habitants du Pilat (Loire), émus par les nombreuses coupes rases réalisées dans ce massif forestier, ont décidé de se réunir pour proposer une gestion alternative et durable à cette pratique. Cette Association a pour objet la protection de l'Homme et de son environnement au plan local, régional, national et international et l'éducation écologique des populations. Elle regroupe les personnes physiques ou morales qui désirent par toutes formes de réflexion et actions non violentes participer à cet objectif qui comprend notamment la défense des espèces menacées et de la biodiversité, la sauvegarde des milieux terrestres, géologiques, aquatiques et maritimes, la protection des sites et paysages, la gestion rationnelle, équitable et durable des ressources naturelles, quelles qu'elles soient et la défense des populations.*

*Pour atteindre ses objectifs l'Association prévoit notamment, grâce à des collectes de fonds auprès des professionnels et des particuliers, la constitution d'un patrimoine foncier. L'Association gèrera ce patrimoine dans le cadre d'un développement durable, dans le respect des écosystèmes, de leur biodiversité, des paysages et des lois et règlements, avec le souci de favoriser l'utilisation locale des ressources locales. Dans le cadre de cette gestion, l'Association pourra collaborer avec tout acteur, public, privé ou associatif, compétent et engagé également dans une démarche de développement durable. L'Association participera à l'éducation écologique des populations en promouvant notamment les bonnes pratiques de développement durable auprès de propriétaires forestiers et du grand public et développera toute activité en lien avec ses objectifs.»*

et propose la modification suivante :

**« ARTICLE - 2 – OBJET et MOYENS**

*Plusieurs habitants du Pilat (Loire), émus par les nombreuses coupes rases réalisées dans ce massif forestier, ont décidé de se réunir pour proposer une gestion alternative et durable à cette pratique. Cette Association a pour objet, au plan international, la protection de la Nature en général, des forêts et de leur biodiversité en particulier et de l'Homme ainsi que l'éducation écologique des populations. Elle accueille, sans discrimination, toute personne physique ou morale désireuse de participer à cet objectif de façon non-violente.*

*Pour atteindre ses objectifs l'Association prévoit notamment, grâce à des collectes de fonds auprès des professionnels et des particuliers, la constitution d'un patrimoine foncier. L'Association gèrera ce patrimoine dans le cadre d'un développement durable, dans le respect des écosystèmes, de leur biodiversité, des paysages et des lois et règlements, avec le souci de favoriser l'utilisation locale des ressources locales. Dans le cadre de cette gestion, l'Association pourra collaborer avec tout acteur, public, privé ou associatif, compétent et engagé également dans une démarche de développement durable. L'Association participera à l'éducation écologique des populations en promouvant notamment les bonnes pratiques de développement durable auprès de propriétaires forestiers et du grand public et développera toute activité en lien avec ses objectifs.»*

Le Président rappelle que le rescrit mécénat qui a été accordé par l'administration fiscale dans son courrier du 12 Février 2020 l'a été sur la base de ses statuts actuels. Leur modification nous amènera à réinterroger l'administration fiscale sur le rescrit mécénat de l'association.

Le Président propose donc que cette modification des statuts soit validée par l'Assemblée Générale mais qu'elle ne soit effective qu'à une date ultérieure qui sera décidée par le Bureau afin de ne pas pénaliser l'association dans sa recherche de mécènes.

Marie demande quel est le délai pour obtenir la reconnaissance d'intérêt général. Le Président lui répond que la demande a été faite début octobre 2019 et la réponse obtenue de l'administration fiscale en février 2020.

François demande alors si l'évocation de l'international dans nos statuts peut avoir une incidence sur la recherche de mécènes ? Le Président lui répond que cela dépend des appels à projet. Marie demande alors « Est-ce que si l'on change les statuts et qu'on redemande le statut d'intérêt général cela posera un problème pour les demandes de subvention auprès des Fondations ou dans le cadre de réponses à appel à projets ? ». Le Président la rassure en précisant que le changement des statuts ne sera pas effectué tant que cela ne sera pas jugé nécessaire par le Conseil d'Administration et que les modifications, celle votée lors d'une précédente Assemblée Générale et celle objet du vote actuel, ne sont pas de nature à modifier l'appréciation initiale de l'administration fiscale. Il précise en outre que l'obtention du rescrit mécénat dépend de l'agent administratif qui l'instruit et, qu'en conséquence, toute nouvelle demande représente un risque de perdre la reconnaissance d'Intérêt Général. En conclusion il conseille de poursuivre les demandes de mécénat normalement.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, la modification de l'article 2 de ses statuts et le report, *sine die*, de son application.

#### **14. Questions diverses**

Aucune question n'est soulevée à l'issue de cette présentation.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle vient de témoigner aux administrateurs de l'Association et lève la séance à 22h30.

Fait à VERANNE le 22 Janvier 2021.

**Le Président**

Jean-François DUPUIS

**La Secrétaire de séance**

Gisèle SOUCHON